Partenaires

Les services du rectorat et des DSDEN:

- cellule GRH,
- services gestionnaire de la dirh,
- services des retraites, chômage, et de l'action sociale,
- service juridique,
- · médecine de prévention,
- médiateur
- ...

Les partenaires hors éducation :

- autres services sociaux et médicaux,
- les organismes de sécurité sociale et les mutuelles dont la MGEN,
- la caisse d'allocation familiale,
- la MDPH,
- les organismes financiers dont la Banque de France
- les associations,
- les bailleurs,
- •••

Contacts

Conseillère technique de service social auprès du recteur
Lise RODRIGUES
03.80.44.87.67
Pôle Santé Social du rectorat
2G rue général Delaborde
21019 Dijon Cedex
asctr@ac-dijon.fr

Coordonnées des assistants sociaux des personnels suivant le département d'exercice :

Estelle Girard-Guillaumot

03.86.72.20.55 12 bis bd Galliétni 89011 Auxerre cedex

asper89@ac-dijon.fr

Sarah Ribard

03.45.62.75.44 2G rue général Delaborde 21019 Dijon cedex

Christine Kratzer 03.86.21.70.35

Place St Exupery 58000 Nevers asper21@ac-dijon.fr

aspia58@ac-dijon.fr

Nathalie MAILLARD

03.85.22.55.25 24 bd Henri Dunant71000 Mâcon

asper71@ac-dijon.fr



Le service social en faveur des personnels de l'Éducation nationale

Un(e) assistant(e) sociale

se tient à votre disposition

pour évoquer vos difficultés

et vos attentes

en toute confidentialité

À qui s'adresse-t-il?

Missions

Domaines d'intervention

Les services du rectorat et des DSDEN:

- enseignants 1^{er} et 2nd degré des établissements publics et privés,
- administratifs,
- techniciens,
- personnels sociaux et de santé,
- actifs (y compris en congés maladie, CLM, CLD),
- retraités,
- titulaires ou contractuels.

Lors d'entretien, sur rendez-vous :

- à la DSDEN (voir coordonnées),
- en visite à domicile,
- et/ou sur le lieu de travail.

Dans le strict respect de la vie privée, fondée sur l'obligation du secret professionnel, l'assistant(e) social(e) en faveur des personnels vous propose :

- · une écoute en toute confidentialité,
- des conseils,
- une aide,
- un soutien.

- L'information et l'orientation: accès aux droits (prestations sociales, formation, logement), législation sociale et statutaire, retraite, ...
- Le travail : relations professionnelles, mobilité professionnelle, condition de travail, ...
- La santé: accès aux soins, droits à congés, problématiques liées au handicap, difficultés psychologiques, souffrance au travail, ...
- L'économique: difficultés matérielles et financières (dépenses imprévues, suivi budgétaire, surendettement, ...)
- La vie familiale: relation intrafamiliale, changement de situation (séparation, divorce, décès), soutien familial (ascendant / descendant), ...